



Inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition d'importance nationale

Propriétaire des données:	Office fédéral de l'environnement, Division Espèces, écosystèmes, paysages
Bases:	WSL, Birmensdorf
Traitement:	Meteotest, Berne; WSL, Birmensdorf

Table des matières

Brève vue d'ensemble
Description des couches (« layer »)
Liste des caractères

Description des données

- 1 Situation de départ
- 2 Représentation des objets dans l'inventaire fédéral
- 3 Signification et valeur juridique de l'inventaire
- 4 Critères du relevé
- 5 Procédure de saisie
- 6 Précision des données numériques

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie:

- Les hauts-marais (tourbières) d'au moins 625 m² de surface contiguë ont été inventoriés et cartographiés sur la base de leur flore. Les objets cartographiés ont été numérisés manuellement à partir de la carte nationale.
- Bibliographie:
 - WSL/FNP 1988 Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
Rapport 281, Les hauts-marais et marais de transition de Suisse.
 - Conseil fédéral 1991 Inventaire fédéral des hauts-marais d'importance nationale, avec les révisions de 2001, 2003 et 2007

Bases du relevé:

- Cartes nationales au 1:25 000

Date du relevé des données de base:

- 1990 - 2002, 2007

Portée du relevé:

- Suisse

Structure des données (géométrie):

- Enregistrement des polygones au 1:25 000

Mise à jour:

- selon mandat légal

Obligation légale:

- Inventaire selon l'art. 18a LPN (loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage)

Propriétaire des données:

- Office fédéral de l'environnement, division Gestion des espèces

Conditions pour la remise des données:

- selon les conditions OFEV

Mention des sources / des données de base:

- OFEV

DESCRIPTION DES COUCHES (« layer »)

Covername/Layertype: HM

ITEM NAME	DATA TYPE	LENGTH	Brève description
HM_	Long Integer	4	
HM_ID	Long Integer	4	
HM_OBJ	Long Integer	4	Numéro de l'objet
HM_TO	Long Integer	4	Numéro du sous-objet
HM_KE	Long Integer	4	Unité cartographiée
HM_NAME	Text	50	Nom de l'objet
HM_TYP	Short Integer	2	Type de haut-marais
HM_FL	Float	4	Surface du polygone en ha
HM_GF	Float	4	Surface de l'objet en ha
HM_VERSION	Text	10	Date de la dernière mise à jour

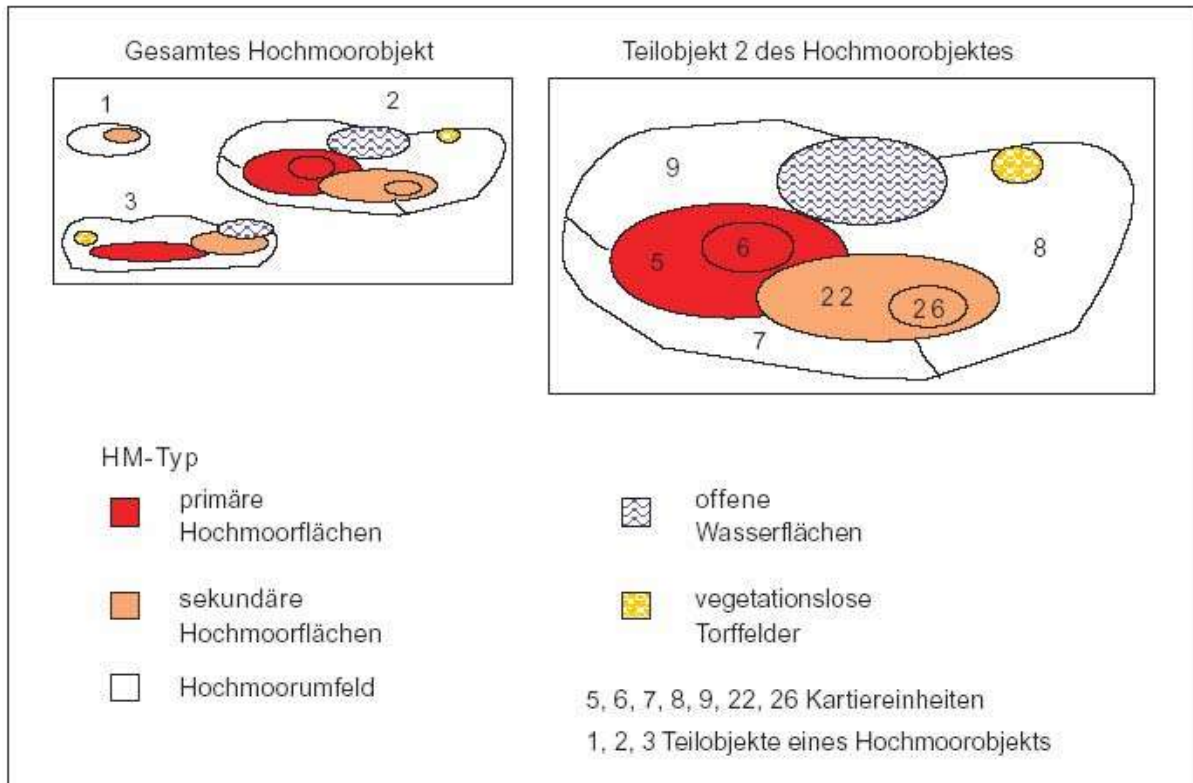
LISTE DES CARACTÈRES

ITEM	Brève description
HM_TYP	Type de tourbière
1	Tourbière primaire
2	Tourbière secondaire
3	Zone de contact
4	Plan d'eau
5	Tourbes nues exploitées

HM_KE	Unités cartographiées
	Tourbière primaire
1	Végétation de buttes
2	Végétation de gouilles
3	Pinède de tourbière
4	Végétation de combe d'écoulement
5	Boulaie et pessière de tourbière
6	Végétation mixte de tourbière
	Tourbière secondaire
21	Végétation de buttes
22	Végétation de gouilles
23	Pinède de tourbière
24	Végétation de combe d'écoulement

25	Boulaie et pessière de tourbière
26	Végétation mixte de tourbière
	Zone de contact
7	Forêt
8	Pâturage boisé
9	Pâturage
10	Buisson, reboisement
11	Bas-marais, atterrissement
12	Plan d'eau
13	Surface raclée
14	Prairie, herbage
15	Culture, prairie artificielle
16	Bâtiment, jardin
17	Emposieu
18	Végétation mixte
19	Mégaphorbiaie
20	Remblai, décharge

Description d'un objet « tourbière »



((Intégralité de l'objet « tourbière »

HM-Typ

Tourbière primaire
Tourbière secondaire
Zone de contact

Sous-objet n° 2 de l'objet « tourbière »

Plan d'eau
Tourbes nues exploitées

5, 6, 7, 8, 9, 22, 26 unités cartographiées
1, 2, 3 sous-objets d'un objet « tourbière »))

Description des données

1 Situation de départ

Les tourbières comptent parmi les milieux naturels les plus sensibles de Suisse. Ils sont fortement en recul: seuls 10 à 20 % de la surface initiale subsistent aujourd'hui. L'inventaire scientifique des tourbières a été effectué entre 1978 et 1984 par la division Paysage du WSL (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage) sur mandat de Pro Natura Helvetica. Conformément à l'art. 18a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN), entrée en vigueur le 1^{er} février 1988, le Conseil fédéral, après avoir pris l'avis des cantons, désigne les biotopes d'importance nationale, détermine leur situation et précise les buts visés par la protection. Le premier inventaire fédéral selon l'art. 18a LPN fut celui des hauts-marais et marais de transition, entré en vigueur en 1991. Il comportait 514 objets à l'origine; après avoir été complété par une 2^e série en 2003 et révisé en 2007, il compte désormais 545 objets.

2 Représentation des objets dans l'inventaire fédéral

Les feuilles d'inventaire comportent les principales données géographiques de l'objet protégé ainsi qu'une représentation cartographique du périmètre et des unités cartographiques. La représentation cartographique a été réalisée sur la base de la carte nationale suisse au 1:25 000. Les objets sont regroupés par canton.

3 Signification et valeur juridique de l'inventaire

La protection des marais a acquis une signification supplémentaire depuis l'« initiative de Rothenthurm » adoptée le 6 décembre 1987. Conformément au nouvel al. 5 de l'art. 78 de la Constitution fédérale, les « marais et sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national » jouissent d'une protection spéciale. L'inscription d'un objet à l'inventaire signifie qu'il faut le conserver dans son intégralité. Les atteintes existantes doivent, dans la mesure du possible, être supprimées ou atténuées à la moindre occasion.

4 Critères du relevé

Les tourbières ont été inventoriées et cartographiées sur la seule base de leur flore. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquaient:

- Il doit y avoir des sphaignes.
- En outre, il faut qu'au moins une des quatre plantes vasculaires indicatrices des hauts-marais, ou trois des 17 autres espèces des hauts-marais, soient présentes. La liste des espèces correspondante a été définie uniformément pour l'ensemble de la Suisse.
- La superficie d'une tourbière d'un seul tenant doit atteindre 625 m² au moins.

La cartographie est établie en fonction de la végétation dominante, qui comprend 20 catégories.

5 Procédure de saisie

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a chargé l'entreprise Meteotest de préparer la saisie des inventaires existants ou en cours d'élaboration dans un SIG. La reprise de l'inventaire des hauts-marais se fonde sur les feuilles d'inventaire du classeur conformément à l'annexe 2 de l'ordonnance du 21 janvier 1991 sur les hauts-marais, qui se basent sur les cartographies de 1988 et 1990. Pour la transformation numérique, les données ont été vectorisées manuellement.

au moyen d'un périphérique de numérisation. Un code correspondant au numéro de l'objet a été attribué à chaque objet « tourbière ». La numérotation des objets découle de l'ordre d'enregistrement dans l'inventaire. Par ailleurs, on a attribué aux types de tourbières et aux vingt unités cartographiques des codes distincts. Les cartographies ultérieures ont été traitées de la même manière par le WSL.

6 Précision des données numériques

Lors de la numérisation, chaque objet a été fixé par quatre points de référence sur le périphérique de numérisation. Ainsi, les distorsions des cartes ne portent que sur les objets individuels et non sur tout l'inventaire. Malgré tout, des imprécisions concernant les relations de proximité sont apparues lors du contrôle des objets: comme les objets proviennent de documents différents, des chevauchements apparaissent lorsque les territoires sont proches les uns des autres. Les documents n'ont pas été testés quant aux déformations géométriques, étant donné qu'il appartient aux cantons de définir les limites précises pour l'exécution. En ce qui concerne l'intégration de l'inventaire des hauts-marais dans l'application et la banque de données des inventaires de la nature, on a décidé de supprimer les chevauchements. Les procédures du système d'information géographique ARC/INFO ont été utilisées à cet effet.